

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 11 MARS 2024 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

Siège #2 - Dave Vachon
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
Siège #4 - Denis Vachon
Siège #5 - Yannick Rodrigue
Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Nadia Bisson, directrice générale par intérim et Madame Isabelle Perron, directrice générale assistent également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-03-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 5 février 2024

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

5.1 - Compte à payer

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière

6.2 - Réintégration de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dans ses fonctions

6.3 - Avis de fin d'emploi - employé 01-0002

6.4 - Changement de signataires au compte bancaire

6.5 - Mise à jour des gestionnaires et administrateurs au Registraire des entreprises

6.6 - Directeur de l'état civil - Désignation à titre de célébrant pour une mariage ou une union civile

6.7 - Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 933 700 \$ qui sera réalisé le 18 mars 2024

6.8 - Résultat de l'appel d'offres pour l'émission de billets

6.9 - Centre multifonctionnel - réparation de la toiture

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Rapport annuel 2023 - schéma de couverture de risque

8 - TRANSPORT ET VOIRIE

8.1 - Balayage annuel des rues

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Achat d'enregistreurs de débordement

10 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10.1 - Villa du Cap - Aide financière sous forme de prêt

11 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

11.1 - Constitution d'un comité de démolition

11.2 - Recommandation de paiement no. 3 - Projet réfection rues Labbé et Perreault et intersection rues Jacob et Principale

12 - LOISIRS & CULTURE

- 12.1 - Demande de soutien financier équipements et infrastructures culturels
- 12.2 - Camp de jour 2024 - Tarification
- 13 - LÉGISLATION
 - 13.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-375 Règlement modifiant le Règlement sur les gravières
 - 13.2 - Adoption du projet de règlement 2024-374 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement de zonage 2007-193 afin d'assurer la concordance au schéma portant sur des modifications aux dispositions sur les milieux hydriques
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- 2024-03-02
 - 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 février 2024
- Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon
- ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- 2024-03-03
 - 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- Les conseillers font un suivi des activités auxquelles ils ont participé et des comités sur lesquels ils siègent.
- 5 - ADOPTION DES COMPTES
 - 2024-03-03 5.1 - Compte à payer
- À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9157 à 9158 inclus ainsi que les prélèvements,
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie
- ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 219 655.50\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- 2024-03-04
 - 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière
- CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) était à combler
- CONSIDÉRANT le respect de la démarche de sélection pour le poste de directeur(trice) général(e)
- CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Perron répond à toutes les exigences pour remplir les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière
- CONSIDÉRANT QU'un contrat de travail a été signé en bonne et due forme et signé par les deux parties
- CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Perron a débuté ses fonctions le 12 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction engage Madame Isabelle Perron à titre de directrice générale et greffière-trésorière et autorise la mairesse à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-05

6.2 - Réintégration de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dans ses fonctions

CONSIDÉRANT la nomination d'une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT la fin de l'intérim assuré par Madame Nadia Bisson au poste de directrice générale

CONSIDÉRANT QUE Madame Bisson sera appelé à exercer certaines tâches de la direction générale, du greffe et de la trésorerie

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU de réintégrer Madame Nadia Bisson dans ses fonctions de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe lui permettant d'exercer les mêmes devoirs, charges, droits, pouvoirs et privilèges que la directrice générale et greffière-trésorière, et ce, aux mêmes termes stipulés selon le contrat de travail initialement signé pour l'occupation de cette fonction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-06

6.3 - Avis de fin d'emploi - employé 01-0002

Considérant l'embauche d'une nouvelle directrice générale et la réintégration de la directrice générale adjointe dans ses fonctions, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'avis de fin d'emploi de l'employé numéro 01-0002.

2024-03-07

6.4 - Changement de signataires au compte bancaire

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Isabelle Perron au poste de directrice générale

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité d'offrir un service adéquat, professionnel et continu aux contribuables

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU de modifier la liste des signataires au compte bancaire comme suit :

- Patricia Drouin, mairesse
- Marie-Christine Lavoie, mairesse suppléante
- Isabelle Perron, directrice générale
- Nadia Bisson, directrice générale adjointe
- Roxanne Perreault, comptable

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-08

6.5 - Mise à jour des gestionnaires et administrateurs au Registraire des entreprises

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire une mise à jour de ses gestionnaires et administrateurs auprès du Registraire des entreprises

CONSDÉRANT QUE la mise à jour au Registraire des entreprises facilitera les demandes, échanges et communications avec les différents paliers

gouvernementaux

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour que les personnes suivantes apparaissent au dossier de la Municipalité de Vallée-Jonction au Registre des entreprises :

- Patricia Drouin, mairesse
- Marie-Christine Lavoie, conseillère et mairesse suppléante
- Isabelle Perron, directrice générale
- Nadia Bisson, directrice générale adjointe
- Roxanne Perreault, comptable

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-09

6.6 - Directeur de l'état civil - Désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile

CONSIDÉRANT QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Vallée-Jonction que la mairesse, Madame Patricia Drouin, un conseiller Monsieur Denis Vachon et la directrice générale, Madame Isabelle Perron, soient désignés comme célébrant compétent sur son territoire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU que le conseil municipal demande au ministre de la Justice, Monsieur Simon Jolin-Barrette de désigner Madame Patricia Drouin, Monsieur Denis Vachon et Madame Isabelle Perron comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire. Il est également résolu que la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-10

6.7 - Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 933 700 \$ qui sera réalisé le 18 mars 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Vallée-Jonction souhaite emprunter par billets pour un montant total de 933 700 \$ qui sera réalisé le 18 mars 2024, réparti comme suit :

- Règlement d'emprunt # 2018-293 au montant de 453 400 \$
- Règlement d'emprunt # 2018-293 au montant de 480 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-293, la Municipalité de Vallée-Jonction souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction avait le 11 mars 2024, un emprunt au montant de 933 700 \$, sur un emprunt original de 1 150 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2018-293 et 2018-293;

ATTENDU QUE, en date du 11 mars 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 18 mars 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2018-293 et 2018-293;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 mars 2024
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère)
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	42 200 \$	
2026	44 300 \$	
2027	46 800 \$	
2028	49 300 \$	
2029	51 900 \$	(à payer en 2029)
2029	669 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-293 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 18 mars 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2018-293 et 2018-293, soit prolongé de 7 jours.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-11

6.8 - Résultat de l'appel d'offres pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 mars 2024, au montant de 933 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministre des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. CAISSE DES JARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

42 200 \$	4.63000 %	2025
44 300 \$	4.63000 %	2026
46 800 \$	4.63000 %	2027
49 300 \$	4.63000 %	2028
751 100 \$	4.63000 %	2029
Prix : 100 000	Coût réel : 4.63000 %	

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

42 200 \$	4.63000 %	2025
44 300 \$	4.63000 %	2026
46 800 \$	4.63000 %	2027
49 300 \$	4.63000 %	2028
751 100 \$	4.63000 %	2029
Prix : 100 000	Coût réel : 4.63000 %	

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

42 200 \$	4.90000 %	2025
44 300 \$	4.70000 %	2026
46 800 \$	4.50000 %	2027
49 300 \$	4.645000 %	2028
751 100 \$	4.40000 %	2029
Prix : 97.71400	Coût réel : 4.73899 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique qu'il y a égalité entre des soumissions déposées. Celles-ci présentant les conditions les plus avantageuses, le ministre des Finances a procédé à un tirage au sort afin de sélectionner le soumissionnaire gagnant parmi les offres ex aequo, conformément au processus prévu dans de telles circonstances. À la suite de ce tirage au sort, la soumission gagnante est celle déposée par la firme CAISSE DES JARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU QUE :

- le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- la Municipalité de Vallée-Jonction accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 18 mars 2024 au montant de 933 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2018-293. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-12

6.9 - Centre multifonctionnel - réparation de la toiture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention lui permettant d'effectuer différents travaux d'entretien sur ses bâtiments municipaux et entrepôts

CONSIDÉRANT QUE la toiture du Centre multifonctionnel a été inspectée et requière un entretien

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour faire faire l'entretien de la toiture du Centre multifonctionnel. Les dépenses occasionnées par cet entretien seront prises à même la subvention PRABAM.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-03-13

7.1 - Rapport annuel 2023 - schéma de couverture de risque

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU que le rapport annuel 2023 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la municipalité de Vallée-Jonction a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2023 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU que la municipalité de Vallée-Jonction adopte la partie du rapport annuel 2023 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - TRANSPORT ET VOIRIE

2024-03-14

8.1 - Balayage annuel des rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction veut faire procéder au balayage annuel des rues de la municipalité suivant un taux horaire par machinerie utilisée;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation auprès des entrepreneurs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour demander des soumissions auprès de Immeuble 118, Entreprise Tréma et Les entreprises Classique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

2024-03-15

9.1 - Achat d'enregistreurs de débordement

CONSIDÉRANT QU'il est de bonne pratique de se conformer aux nouvelles normes en matière de gestion des eaux usées

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de procéder à l'installation d'enregistreur de débordement dans les regards sanitaires

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour faire l'achat de 7 enregistreurs de débordements au coût de 21 421.37 \$ plus taxes ainsi que d'un serveur au coût de 2 975 \$, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, le tout prix à même les surplus accumulés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

2024-03-16

10.1 - Villa du Cap - Aide financière sous forme de prêt

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Villa du Cap a approché la Municipalité pour l'informer qu'il lui était difficile de rembourser leur prêt COVID accordé par le Gouvernement

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a proposé de rembourser la Municipalité si cette dernière acceptait de payer leur prêt COVID

CONSIDÉRANT l'entente d'entraide conclue il y a quelques années.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction avancera la somme de 40 000 \$ à la Villa du Cap pour le remboursement de leur prêt COVID. La somme sera prise à même les surplus accumulés. La Villa du Cap s'engage à rembourser la Municipalité à raison de 2000 \$/mois sur une période de 20 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- 2024-03-17 11- AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT
- 11.1- Constitution d'un comité de démolition
- CONSIDÉRANT QUE la création d'un comité de démolition est prévu au règlement 2023-359
- CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être formé de trois membres du conseil municipal
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie
- ET RÉSOLU que les membres du comité de démolition soient Monsieur Denis Vachon, Monsieur François Cliche et Monsieur Dave Vachon. Il est également résolu de nommer Madame Marie-Christine Lavoie comme substitut en cas d'incapacité de siéger ou de conflit d'intérêt de la part de l'un des membres du comité de démolition. Il est également résolu de nommer Monsieur François Cliche comme président du comité et Monsieur Dave Vachon comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- 2024-03-18 11.2 - Recommandation de paiement no. 3 - Projet réfection rues Labbé et Perreault et intersection rues Jacob et Principale
- ATTENDU QUE l'entrepreneur Giroux et Lessard Ltée a rencontré les exigences de l'ingénieur et de la Municipalité dans les travaux de réfection des rues Labbé et Perrault ainsi que de l'intersection des rues Jacob et Principale;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon
- ET RÉSOLU, sur recommandation de l'ingénieur de la firme ARPO de procéder au paiement no.3 à l'entrepreneur Giroux et Lessard Ltée la somme de 9 910.19 \$ incluant 430.97 \$ de TPS et 859.79 \$ de TVQ, le tout pris à même le fonds local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- 2024-03-19 12 - LOISIRS & CULTURE
- 12.1- Demande de soutien financier équipements et infrastructures culturels
- CONSIDÉRANT QUE la salle multifonctionnelle est de plus en plus utilisée, et ce, à tout moment de la journée
- CONSIDÉRANT QU'il devient essentiel d'optimiser la location de la salle multifonctionnelle
- CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une scène mobile pouvant être facilement manipulée permettra une meilleure efficacité dans le montage de la salle et la sécurité des employés et usagers
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon
- ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour déposer une demande d'aide financière au montant de 10 578.33 \$, pour l'achat d'une scène mobile pliante, auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce à l'occasion de l'Appel de projets pour le Soutien financier équipements et infrastructures culturels dans le cadre de l'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches. Le conseil municipal s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-20

12.2 - Camp de jour 2024 - Tarification

Une proposition présentant les grands principes du camp de jour 2024, les frais d'inscriptions et les salaires est déposée.

ATTENDU QUE le camp de jour est un service essentiel en période estivale;

ATTENDU QUE les grands principes de fonctionnement du camp de jour ont été élaborés afin de répondre le mieux possibles aux besoins des citoyens;

ATTENDU QUE les salaires ont été ajustés dans le but de respecter la hausse du salaire minimum entrant en vigueur le 1er mai 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter les frais d'inscription au camp de jour et les salaires du coordonnateur et des moniteurs tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - LÉGISLATION

13.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-375 Règlement modifiant le Règlement sur les gravières

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Monsieur Denis Vachon qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement 2024-375 Règlement modifiant le règlement 2009-212 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé, une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et une dispense de lecture est également déposée.

2024-03-21

13.2 - Adoption du projet de règlement 2024-374 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement de zonage 2007-193 afin d'assurer la concordance au schéma portant sur des modifications aux dispositions sur les milieu hydriques

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 février 2024

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2024-374 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement de zonage 2007-193 afin d'assurer la concordance au schéma portant sur des modifications aux dispositions sur les milieux hydriques. La mairesse et la directrice générale sont, par la présente, autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-03-22

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur le déneigement, la convention d'aide financière obtenue par le MAMH, l'accès à la gare, la politique de mobilité, le projet de reconstruction du train ferroviaire.

15 - VARIA

2024-03-23

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 07.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale par intérim

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse